



pension alimentaire enfant majeure et mariée

Par **rifan**, le **24/04/2021** à **15:40**

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, non ?)
Je verse depuis plus de 3 ans une pension alimentaire à ma fille majeure suite au jugement aux affaires familiales avec obligation de justification d'activitésqu'elle n'a jamais fait .
Le laxisme de mon avocate fait que je continues à verser cette pension
Apprenant qu'elle est mariée depuis 2 ans puis-je arrêter ces versements
Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **24/04/2021** à **16:56**

je vous conseille de demander l'arrêt de cette pension alimentaire au JAF.
étant mariés, selon l'article 212 du code civil, *les époux se doivent mutuellement respect, fidélité et assistance.*